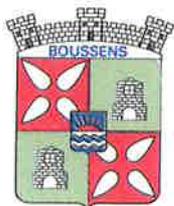


Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr



Du 9 MARS 2023

Étaient présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE (Proc.), MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILLA.

Absent excusé : M. EVIN (Proc. Mme GRANGE)

Secrétaire de séance : Mme DALLA-ZANNA

Ouverture de la séance à 19H35.

Avant d'examiner les différents points de l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'ajournement du point 7 de l'ordre du jour, tous les documents nécessaires à la prise de décision n'étant pas en sa possession.

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2023 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

1° - Réfection de la toiture du gymnase

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le rapport de l'analyse des offres suite à la consultation des entreprises et donne la liste des entreprises retenues : s'agissant d'un marché à procédure adaptée, la désignation appartient au Maire.

LOT 1 – Charpente, Couverture, Bardage, Désamiantage – SARL DANICY de CARBONNE (31) pour un montant HT de 279 872.86€

LOT 2 – Photovoltaïque – Entreprise THERMONEO de ST-ELIX LE CHÂTEAU (31) – pour un montant HT de 67 013.00€

LOT 3 – Peinture – Entreprise LORENZI de MONTREJEAU (31) pour un montant HT de 32 586.50€

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal prend acte de cette décision et DECIDE d'inscrire la dépense au Budget 2023 – Compte 23 –

2° - Orientations budgétaires

Monsieur le Maire présente ses propositions. Une réflexion est engagée.

3° - Fiscalité Communale. Fixation des taux.

Les bases ayant été augmentées par l'Etat, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés en 2022, à savoir : Foncier bâti : 31.58% - Foncier non bâti : 50.59%.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

4° - Subventions aux associations

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a examiné les dossiers de demande de subvention et que quelques associations ont des besoins exceptionnels cette année. Il appelle le Conseil Municipal à la prudence compte tenu de la situation financière de la Commune qui voit ses recettes diminuer d'année en année. Il propose de reconduire les montants votés en 2022, sauf pour celles qui ont des besoins

particuliers cette année. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal faisant partie du bureau d'une association de ne pas participer au vote du montant de la subvention de l'association concernée : M. RAMEAU pour l'ACCA, Le Souvenir Français et Une cavalière pleine de rêves, Mme DALLAZANNA pour Los Dançaires et La Bouche en Chœur, MM. AMOUROUX, EVIN et Madame GERARD pour le Comité des Fêtes.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide l'attribution des subventions ci-après :

Associations	Subventions	TAP
Chasse ACCA	2500	
Pompiers St Martory	800	
A. Combat.	425	
Souvenir Français	425	
OCCE Ecole primaire	855	
MCS Rugby	300	
Boussens Energie	1850	
Judo	1650	990
Chœur 3 vallées	2600	
Comité Fêtes	17200	
Coop scol Ecol Mat	775	
Ass Arts et Mus	575	
Mabroc(Séniors)	8450	
Collège Czs	600	
Fil d'Argent 3° âge	1250	
Dansaires	1250	
Ecole foot Mabroc	2100	
Méli-mélo	1050	
Etudes com	100	
Tennis	3850	1980
La bouche en Chœur	1500	
Prév. Rout.	220	
Capucine	1800	
Ping-pong	825	
Radio galaxie	550	
Rando club	925	
Eldorado	3050	
Acc de la vie	0	
Avancez Culturel	675	
Dabeau Livre	575	
Pyrénées Expre	375	
Eth Ostau	1150	
ADAMA 31	350	
Etoile de l'espoir	1400	
A.S.A	375	
Croix rouge	575	
AFM31(Téléthon)	325	
Karaté	2250	990
Karaté déplacements	2500	
Collège 3V	200	
Song Day	1510	1980
ADLFA (lutte/grêle)	400	
La Cavalière	500	
SIRPEA	100	

5° - Avenant au marché à bons de commande : Electricité et Plomberie

Monsieur le Maire expose que tant en Electricité et en Plomberie des besoins nouveaux sont apparus. Il propose donc de compléter la liste des interventions et matériaux par un avenant. Ceci n'impactera pas le montant du marché initial.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

6° - Fonds de caisse Régie Camping

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du fonds de caisse mis à disposition du régisseur du Camping Municipal à CINQUANTE TROIS EUROS (53 €), ceci à la demande du Trésor Public de Carbonne qui estime que le fonds de caisse actuel est trop élevé.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

7° - Equipement du cabinet médical

Monsieur le Maire expose que l'installation du nouveau médecin à la maison de la santé nécessite le remplacement des équipements actuels et l'acquisition d'un électrocardiographe. Des devis ont été demandés. La Société EOLYS propose l'électrocardiographe pour 1 575€ Hors Taxes et la Société KHEPRI fournirait le logiciel de gestion des patients pour 2 160€ Hors Taxes. Ce matériel resterait propriété de la Commune.

Devis acceptés à l'unanimité des membres présents.

8° - Questions diverses

- Jumelage : Projet pour 2024
- Jeux Enfants Pré Commun indisponible : ce jeu devait être remplacé par un nouveau jeu mais les divers fournisseurs contactés ne sont apparemment pas intéressés car aucun n'a fait une proposition. Ce jeu est en cours de réparation.
- Bouche égout non réparée Avenue de la Gare : un rappel sera fait auprès de la SEM PSP
- Manifestations futures : 3 juin – Théâtre

13 mai – Concert à la Salle Djellali

11 juin – Concert La Bouche en Chœur à l'Eglise

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

Fait à BOUSSENS, le 10 mars 2023

La Secrétaire de Séance,

DALLA-ZANNA Rosanna

Le Maire,

Christian SANS

